

DELIBERATION du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 29 Mai 2018

Délibération n°42-2018 relative à l'acceptation d'un don

Vu l'article le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 3°,

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne accepte le don de l'Association Internationale des Juristes du Droit de la Vigne et du Vin d'un montant de 5 000€ par année pour les sessions 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 à l'Institut Georges Chappaz de la Vigne et du Vin en Champagne pour l'organisation du Moot Court « AIDV-Robert Tiniot ».

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	19
Majorité absolue	19	Membres représentés	7
Nombre de pouvoirs	7		

Décompte des suffrages

				-11				_
Votants	26	Pour	26	Contre	0	Abstentions	0	

Visa du Président

Document en annexe au présent extrait : lettre soutien de l'AIDV au Moot Court

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : OS/O6/12013

Document mis en ligne le : 05/06/2513